



Diffamation sur X

Par Paragraphe42

Bonjour,

Pour l'historique, j'ai bloqué un groupe d'individus il y a quelques mois parce qu'ils s'amusaient à raconter des choses fausses mais légales à qui voulait l'entendre alors que je ne les connaissais absolument pas.

Récemment, ce même petit groupe de personne m'a publiquement accusé sur X (Twitter) d'être un « pointeur », ce qui, selon moi, revient à m'attribuer des faits pénalement très graves, alors que ces accusations sont totalement fausses et ne reposent sur aucun élément.

Depuis, le tweet où mon compte était mentionné a été supprimé, mais je dispose de captures d'écran de la publication. Les propos étaient visibles publiquement et ont porté atteinte à ma réputation.

Je me demande quelles sont les voies de recours les plus adaptées :

Une plainte est-elle préférable à une citation directe devant le tribunal correctionnel ?

Les captures d'écran sont-elles suffisantes comme preuve si le tweet a été supprimé ?

Est-il envisageable de poursuivre malgré la suppression du message ?

L'aide juridictionnelle est-elle applicable dans ce type de procédure si les conditions de ressources sont remplies ?

Enfin, si certains d'entre vous ont déjà traité ou suivi une affaire similaire, je serais intéressé par vos retours d'expérience.

Merci d'avance à toutes les personnes qui prendront le temps de me répondre.